



BARTHES DE L'ADOUR
SITES FR7200720 ET FR7210077

Résumé non technique

des DOCUMENTS d'OBJECTIFS



Sommaire

Localisation et présentation des sites	2
Habitats d'intérêt communautaire	5
Espèces d'intérêt communautaire	6
Oiseaux d'intérêt communautaire	7
Enjeux et Objectifs de la ZSC	8
Enjeux et Objectifs de la ZPS	10

Retrouvez les barthes sur Internet :

barthesmidouzemarensin.n2000.fr

Natura 2000 et les Barthes de l'Adour

Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La démarche Natura 2000 est née de l'application des Directives européennes dites Directives "Habitats" et « Oiseaux ». Ces Directives prévoient, respectivement, la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour la préservation des habitats naturels et des espèces de faune et de flore, et de Zones de Protection Spéciales (ZPS) spécifiques aux oiseaux, appelé communément réseau "Natura 2000". Les Barthes de l'Adour sont à la fois une ZSC et une ZPS.

L'objectif de Natura 2000 s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable en permettant de "maintenir la biodiversité des milieux en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent". Les sites Natura 2000 doivent donc être le lieu d'une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.

Chaque site est doté d'un plan de gestion appelé DOCument d'OBjectifs ou DOCOB. Ce document définit les orientations de gestion et précise leurs modalités de financement. Il contient un état des lieux écologique et socio-économique du site. L'analyse de cette photographie du territoire permet de hiérarchiser les enjeux et de définir des objectifs de gestion. Ceux-ci sont alors traduits en mesures de gestion mises en œuvre sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires et usagers du site.

Les DOCOBs des sites des Barthes de l'Adour sont téléchargeables sur <https://barthesmidouzemarensin.n2000.fr>

Localisation des sites des Barthes de l'Adour

Situées à l'extrême sud-ouest de la France dans le département des Landes, les « barthes » sont les plaines alluviales qui s'étalent de part et d'autre de l'Adour et du Luy. A cheval sur les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, elles s'étendent sur 80 kms de long pour une largeur allant de 1 à 3 kms. Les sites Natura 2000 des « Barthes de l'Adour » concernent 20 000 ha (respectivement ZSC 12 000 ha et ZPS 15 000 ha).

Communes des Barthes de l'Adour	Nb de communes	ZSC	ZPS
Landes : Angoumé, Biaudos, Candresse, Dax, Heugas, Josse, Méès, Orist, Pey, Port-de-Lanne, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Barthélémy, Saint-Etienne-d'Orthe, Saint-Jean-de-Marsacq, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Laurent-de-Gosse, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul, Saubusse, Siest, Tercis-les-Bains, Yzosse.	25	x	x
Landes : Clermont, Goos, Gousse, Hinx, Mimbaste, Narrosse, Pontonx-sur-l'Adour, Préchacq-les-Bains, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Pandelon, Saugnac-et-Cambran, Seyresse, Sort-en-Chalosse, Tarnos, Théthieu.	15	x	
Landes : Biarrotte Pyrénées Atlantiques : Bardos, Guiche, Urcuit, Urt	5		x

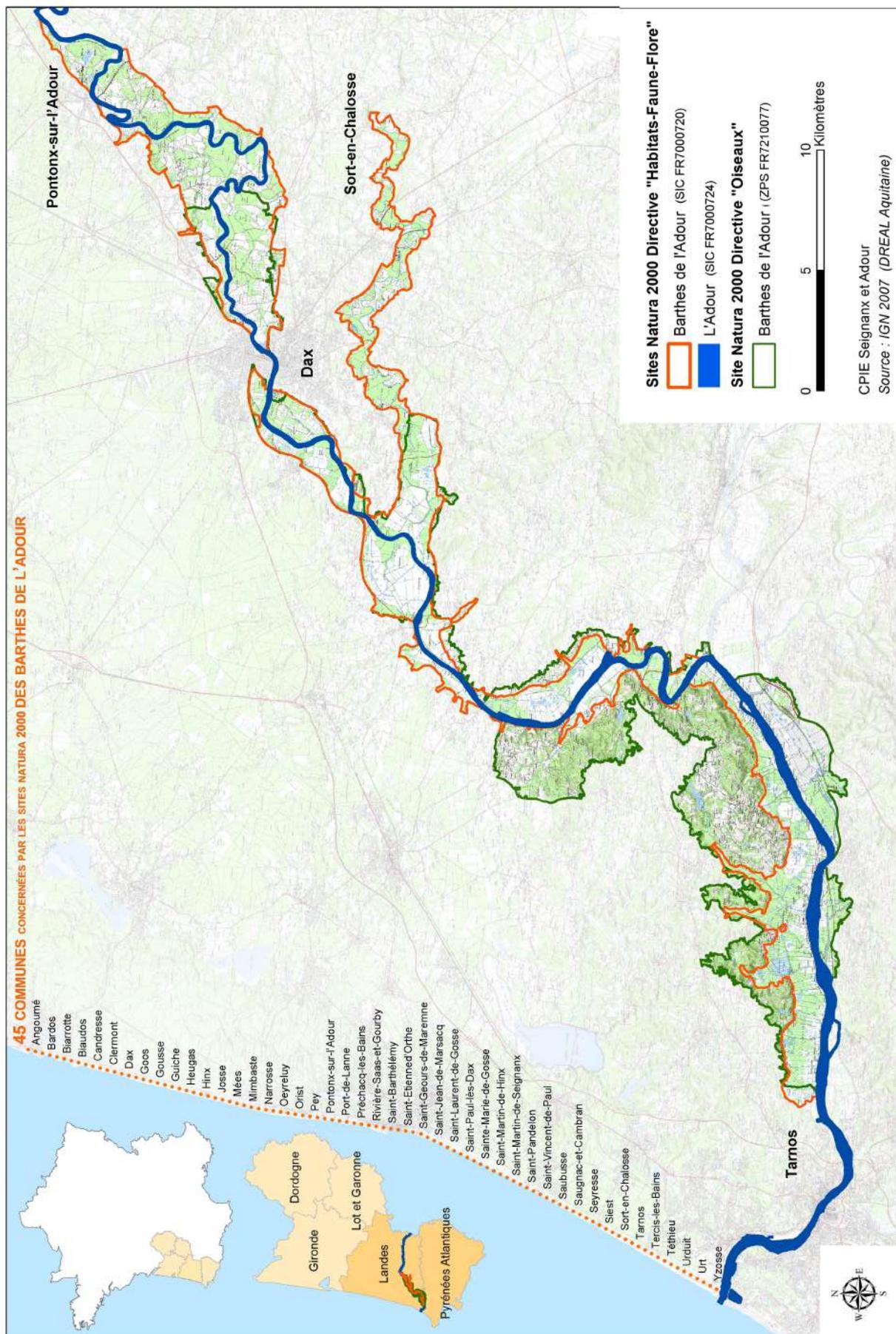


Prairies à Pey



Barthe basse de Tercis

Périmètres des sites



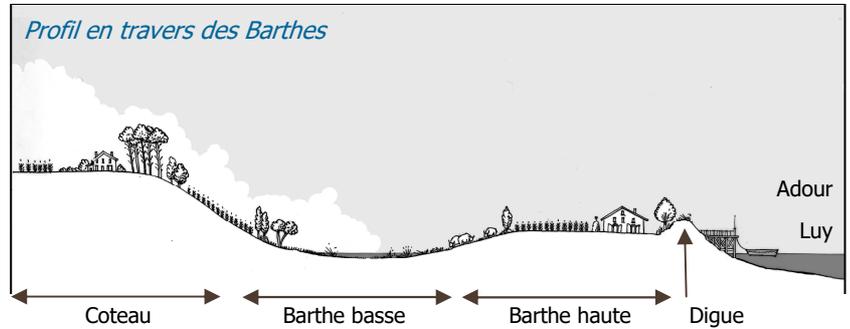
Présentation des sites

Particularités

Vastes zones humides, les barthes subissent des inondations régulières lors des crues du fleuve. La physionomie des barthes se caractérise par la présence de terres exhausées dites "barthes hautes" près de l'Adour et de terres en cuvette au pied du coteau dites "barthes basses". Ces dernières sont les plus humides. Elles sont régulièrement inondées par :

- les eaux de ruissellement des coteaux,
- les remontées de la nappe alluviale,
- le débordement des canaux,
- le débordement de l'Adour ou du Luy.

Les variations des niveaux d'eau liées au phénomène de marées sont ressenties jusqu'à la confluence du Luy.

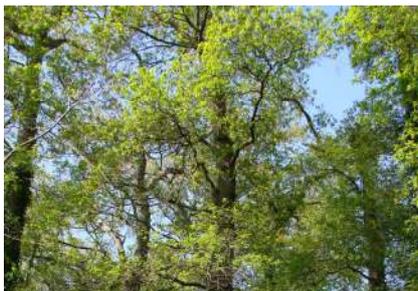


Porte à flots (au dessus) et à clapet (à droite)

Pour mieux les exploiter, les barthes ont été largement aménagées par l'homme dès le XVII^{ème} siècle. Des digues sont créées afin de contenir les divagations du fleuve et protéger les terres des crues. La barthe basse est drainée par un réseau de canaux (esteys et traverses) qui achemine l'eau vers le fleuve. Des ouvrages hydrauliques (portes à flots ou clapet) sont installés dans les digues afin d'empêcher les eaux de marées et de crues de remonter dans les Barthes.

Utilisations socio-économiques principales des sites :

- barthes basses : agriculture (pâturage), chasse (à la tonne) et pêche
- barthes hautes : agriculture (fauche ou cultures céréalières), sylviculture et urbanisation
- coteau : agriculture (surtout cultures céréalières) et urbanisation



Sylviculture À Téthieu



Fauche du foin À Orist



Tourisme À Orist



Chasse à la tonne À Heugas

Présentation des sites

Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire sont mentionnés à l'annexe I de la directive « Habitats ».

Ils ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- en danger de disparition dans leurs aires de répartition naturelle ;
- ayant une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte ;
- constituant des exemples remarquables, propres à une région européenne, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union Européenne.

La ZSC des Barthes de l'Adour héberge **17 habitats d'intérêt communautaire**.



Herbiers aquatiques à Saubusse

Habitats d'intérêt communautaire	
Habitats aquatiques	3140 Herbiers de characées
	3150 Herbiers aquatiques des lacs, fossés et canaux
	3260 Herbiers aquatiques des rivières
Végétations palustres	3110 Gazons amphibies vivaces
	3130 Gazons amphibies annuels
	3270 Végétation des berges vaseuses des rivières
	6430 Mégaphorbiaies
Habitats tourbeux	4020* Landes humides tourbeuses à bruyères
	6410 Prés humides et bas marais acidiphiles
	7110* Tourbières hautes actives
	7120 Tourbières hautes dégradées
	7140 Tourbières de transition et tremblantes
	7150 Végétation pionnière des tourbières
Prairies	7210* Cladiaies à Marisque
	6510 Prairies de fauche atlantiques
Boisements	91E0* Aulnaies-frênaies
	91F0 Chênaies-ormaies

Les habitats aquatiques d'intérêt communautaire - Il s'agit d'herbiers de plantes strictement aquatiques enracinées et/ou flottantes présents dans les eaux stagnantes (plans d'eau) et les eaux courantes (cours d'eau). Ils ont une importance fondamentale pour la vie aquatique (insectes, poissons).

Les végétations palustres d'intérêt communautaire - Ces formations végétales herbacées sont présentes en bordures des milieux aquatiques (plans d'eau, fossés, rivières...). Ces habitats s'organisent et se succèdent selon leur éloignement au milieu aquatique et les régimes d'inondation : on parle de végétation « ceinture » allant des plus rases -les gazons amphibies- aux plus hautes -les mégaphorbiaies-.

Les habitats tourbeux d'intérêt communautaire - Ils sont retrouvés uniquement dans les trois tourbières de la commune de St-Laurent-de-Gosse située dans le bas Adour maritime : les landes humides tourbeuses à bruyères, les prés humides et bas marais acidiphiles, les tourbières hautes actives et hautes dégradées, les tourbières de transition et tremblantes et végétation pionnière des tourbières ainsi que les Cladiaies à Marisque.

Les prairies d'intérêt communautaire - Les prairies de fauche atlantiques sont retrouvées sur les cotés de la ZPS. Les prairies, pâturées et/ou fauchées, de la plaine alluviale ne sont pas d'intérêt communautaire mais accueillent de très nombreuses espèces patrimoniales et constituent un enjeu majeur du site.

Les boisements d'intérêt communautaire - Les aulnaies-frênaies et les chênaies-ormaies sont toutes les deux typiques des plaines alluviales des grands fleuves. Les aulnaies-frênaies sont surtout retrouvées en bordure des cours d'eau mais aussi dans la zone de transition entre les aulnaies de barthes basses marécageuses et les chênaies de barthes hautes. Dans les barthes, les chênaies-ormaies sont propriétés communales et leur exploitation est gérée par l'ONF.



Chênaie-ormaie à Téthieu



Aulnaie-frênaie à Orist



Prairie de fauche À St Martin de Seignanx



Plan d'eau d'une tourbière à St Laurent de Gosse



Gazons amphibies à Pey

Présentation des sites

Espèces d'intérêt communautaire

Ce sont des espèces qui peuvent être en danger, vulnérables, rares ou propres à un territoire bien défini ou à un habitat spécifique. Les espèces de Faune et de Flore d'intérêt communautaire sont mentionnées à l'annexe II de la Directive « Habitats », de par leur rareté, leur valeur symbolique et/ou le rôle essentiel qu'elles tiennent dans l'écosystème.

Dans les Barthes de l'Adour, **26 espèces d'intérêt communautaire** ont été identifiées.



L'Agrion de mercure à Tarnos



Le Cuivré des marais à Saubusse

Les insectes d'intérêt communautaire - Parmi eux, 3 libellules fréquentent les différents milieux aquatiques : l'Agrion de mercure se reproduit dans les petits cours d'eau alors que le Gomphe de Graslin et la Cordulie à corps fin sont présents sur le Luy et l'Adour. Le papillon Cuivré des marais est typique des zones humides. Il est retrouvé sur l'ensemble du site dans les prairies et les mégaphorbiaies où il pond ses œufs sur les oseilles sauvages (famille des *Rumex*). Le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne sont des coléoptères xylophages qui vivent dans les boisements des barthes et particulièrement dans les chênaies où ils se nourrissent de bois mort.

Les poissons d'intérêt communautaire - Il s'agit de poissons migrateurs qui utilisent les cours d'eau des barthes et le Luy pour atteindre leur zone reproduction : les aloses (Grande Alose et Alose feinte) et les lamproies (marine et fluviatile) mais aussi de poissons sédentaires Lamproie de Planer et Bouvière.

Les reptiles d'intérêt communautaire - La tortue d'eau Cistude d'Europe est présente dans certaines barthes où elle se nourrit dans les plans d'eau d'insectes aquatiques, pond ses œufs dans les prairies et hiberne dans les vases des fossés et les boisements marécageux.

Les mammifères d'intérêt communautaire - 2 mustélidés semi-aquatiques : la Loutre et le Vison d'Europe. Ce dernier fréquente les milieux humides des barthes (prairies, aulnaies marécageuses, fossés et petits ruisseaux...). Le site est considéré comme important pour la conservation de cette espèce très rare et fortement menacée. La Loutre vit dans les cours d'eau qui traversent les barthes et sur le fleuve Adour. Le site, de part sa diversité de milieux naturels, accueille de nombreuses espèces de chauves-souris. Parmi elles, 7 espèces ou groupe d'espèces sont d'intérêt communautaire : Petit et Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, complexe Petit/Grand murin et -2 espèces arboricoles- la Barbastelle et le Murin de Bechstein retrouvées dans les chênaies de l'Adour.

Les plantes d'intérêt communautaire - 2 plantes aquatiques : le Flûteau nageant et la Marsilée à quatre feuilles sont très rares dans les barthes où elles poussent dans les plans d'eau qui subissent des variations de niveau d'eau importantes. L'Angélique à fruits variables -ou Angélique des estuaires- et l'*Apium repens* sont installées sur les berges de l'Adour, de Bayonne à Saubusse, soumises au rythme des marées et appartenant au site Natura 2000 « L'Adour ».

Espèces d'intérêt communautaire	
Insectes	1041 Cordulie à corps fin
	1044 Agrion de Mercure
	1046 Gomphe de Graslin
	1060 Cuivré des marais
	1083 Lucane cerf-volant
	1088 Grand Capricorne
Poissons	1095 Lamproie marine
	1096 Lamproie de Planer
	1099 Lamproie fluviatile
	1102 Grande alose
	1103 Alose feinte
Reptiles	1134 Bouvière
	1220 Cistude d'Europe
	1355 Loutre d'Europe
Mammifères	1356 Vison d'Europe
	1303 Petit Rhinolophe
	1304 Grand Rhinolophe
	1307 Petit murin
	1308 Barbastelle
	1324 Grand murin
	1310 Minioptère de Schreibers
	1323 Murin de Bechstein
Plantes	1428 Marsilée à quatre feuilles
	1607* Angélique à fruits variables
	1614 <i>Apium repens</i>
	1831 Flûteau nageant



Le Vison d'Europe à S^t Martin de Seignanx



Lamproie marine (photo de Migradour)



Cistude d'Europe à Dax



La Marsilée à quatre feuilles à S^t Martin de Seignanx

Présentation des sites

Oiseaux d'intérêt communautaire

241 espèces d'oiseaux ont été recensées dans la ZPS des Barthes de l'Adour. Parmi ces espèces, **25 inscrites à l'Annexe I de la directive oiseaux** (Espèces faisant l'objet de mesures de protection) ont été jugées prioritaires et étudiées dans le DocOb.

Utilisation des milieux par les oiseaux

Les deux principales fonctions des oiseaux (alimentation et reproduction) sont bien séparées dans l'espace au sein du site. Les oiseaux s'alimentent préférentiellement sur les milieux ouverts et vont se reproduire surtout dans les milieux fermés. Certains oiseaux comme les pics arrivent cependant à assurer l'essentiel de ces fonctions dans des milieux plutôt fermés.

Grands milieux utilisés pour l'alimentation	Grands milieux utilisés pour la reproduction
Eaux douces Marais et végétation des bords des eaux Communautés amphibies Tourbières Marais humides pâturés et de fauche Cultures Mégaphorbiaies	Chênaies alluviales Boisements humides et riverains Boisements de coteaux Haies et bosquets Pinède Landes et fourrés

La Cigogne blanche est le représentant le plus emblématique de la famille des Ciconiidés. Elle s'est implantée dans les Barthes à partir de 1980 et ses effectifs ont connu une progression quasi constante jusqu'à nos jours, pour atteindre 164 couples en 2013 (recensements FDC40 dans le cadre de la ZPS).

Les Landes sont donc le 4^{ème} département de France en termes d'effectifs nicheurs pour cette espèce. Ses zones de prédilection sont les barthes ouvertes pour la recherche de nourriture, soit potentiellement 3000 ha du site. Elle aime nicher sur les arbres isolés, mais elle se satisfait des caténaires, poteaux de ligne électriques ou des plateformes artificielles mises à disposition. Sa présence justifie la mise en place d'actions d'ouverture du milieu ainsi que l'implantation de nids artificiels ou le maintien d'arbres morts, qui peuvent, de surcroît, sécuriser les lignes électriques et les caténaires.



Cigogne blanche à Siest

L'Aigle botté, rapace de la taille d'une buse variable, est le plus petit des aigles. C'est une espèce peu connue localement. Deux formes existent, l'une dite « claire » (oiseaux noir et blanc dessous) et l'autre dite « sombre » (couleur marron plus ou moins uni).

Il fréquente les milieux forestiers ou semi-forestiers entourés de prairies ou de cultures. Il se reproduit dans les boisements des Barthes ou des coteaux, d'où il part chasser en direction des zones ouvertes. Ses proies préférentielles sont les oiseaux, les reptiles ou les petits mammifères comme les campagnols). 4000 ha sont potentiellement exploitables par cet oiseau au sein de la ZPS. Avec 18 couples recensés en 2012/2013, la population du site représente 18% des effectifs nicheurs d'Aquitaine. Sa présence justifie les actions favorisant un maillage bocager ou une prise en compte de ses nids pendant la période de reproduction lors de travaux forestiers.



Aigle botté à St Jean de Marsacq

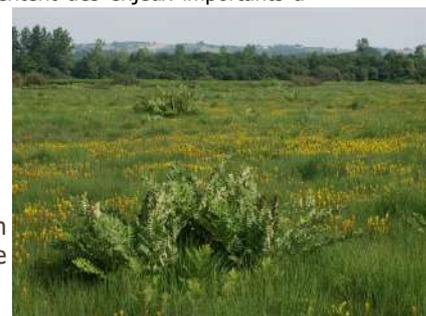
Espèces de l'annexe I jugées prioritaires dans le DOCOB	Statut sur le site (Nicheur Hivernant Migrateur)		
A092 Aigle botté	N		
A090 Aigle criard		H	
A026 Aigrette garzette	N	H	
A094 Balbuzard pêcheur		H	M
A023 Bihoreau gris	N	H	
A072 Bondrée apivore	N		
A081 Busard des roseaux		H	M
A031 Cigogne blanche	N	H	M
A080 Circaète Jean-le-Blanc	N		
A151 Combattant varié		H	M
A024 Crabier chevelu	N		
A399 Elanion blanc	N		
A098 Faucon émerillon		H	
A027 Grande aigrette	N	H	
A127 Grue cendrée		H	
A032 Ibis falcinelle		H	M
A119 Marouette ponctuée	N		M
A229 Martin-pêcheur d'Europe	N	H	
A073 Milan noir	N		
A294 Phragmite aquatique			M
A238 Pic mar	N		
A236 Pic noir	N		
A338 Pie-grièche écorcheur	N		
A075 Pygargue à queue blanche		H	
A034 Spatule blanche	N	H	M

Enjeux de conservation de la ZSC

Espèce d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation	Habitat d'intérêt communautaire
1428 Marsilée à quatre feuilles	Majeur	7110* Tourbières hautes actives
		91F0 Chênaies-ormaies
1060 Cuivré des marais	Fort	3150 Herbiers aquatiques des lacs, fossés et canaux
1095 Lamproie marine		
1220 Cistude d'Europe		
1308 Barbastelle		3110 Gazons amphibies vivaces
1323 Murin de Bechstein		
1355 Loutre d'Europe		6430 Mégaphorbiaies
1356 Vison d'Europe		
1831 Fluteau nageant		
1041 Cordulie à corps fin	Modéré	3130 Gazons amphibies annuels
		3260 Herbiers aquatiques des rivières
1044 Agrion de Mercure		4020* Landes humides tourbeuses à bruyères
1046 Gomphe de Graslins		6410 Prés humides et bas marais acidiphiles
1083 Lucane cerf-volant		7120 Tourbières hautes dégradées
1102 Grande Alose		7150 Végétation pionnière des tourbières
1088 Grand capricorne	Secondaire	3270 Végétation des berges vaseuses des rivières
1103 Alose feinte		
1303 Petit Rhinolophe		
1304 Grand Rhinolophe		
1307 Petit murin		
1310 Minioptère de Schreibers		
1324 Grand murin		
1096 Lamproie de Planer	Mineur	3140 Herbiers de characées
1099 Lamproie fluviatile		
1134 Bouvière		6510 Prairies de fauche atlantiques
1607* Angélique à fruits variables		7140 Tourbières de transition et tremblantes
1614 Ache rampante		7210* Cladiaies à Marisque

ⁱ Le caractère « Mineur » ou « Secondaire » correspond à l'enjeu **sur le site et uniquement sur le site**. Certains habitats ou espèces qualifiés d'enjeux mineurs ont une valeur patrimoniale élevée et présentent des enjeux importants à d'autres échelles.

Tourbière de Passeben
à S^t Laurent de Gosse



Objectifs & Stratégie d'actions de la ZSC

Le DOCOB définit des **objectifs globaux** puis des *objectifs opérationnels* et enfin des → *stratégies d'actions* sous couvert d'un objectif de développement durable à long terme servant de ligne de conduite :
« Préserver ou restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en tenant compte des particularités socio-économiques et culturelles du site ».

0.1 Conserver et améliorer l'état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) et des habitats d'Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC) et la mosaïque de milieux en équilibre avec les activités socio-économiques

0.1.1 Préserver le contexte hydrodynamique favorable aux habitats et espèces liés à la zone humide

→ Maintenir les niveaux d'eau et le régime d'inondation (F1, F2)

0.1.2 Conserver les boisements locaux d'IC ou abritant une EIC

→ Maintenir voire augmenter les surfaces en boisements d'intérêt communautaire (F3)

→ Améliorer les pratiques sylvicoles (F3)

→ Conserver les boisements de forte naturalité (F4)

0.1.3. Conserver les prairies et améliorer leur qualité écologique

→ Maintenir voire augmenter les surfaces en prairies (F5)

→ Améliorer la qualité écologique des prairies (F5)

0.1.4 Conserver les milieux tourbeux et améliorer leur qualité écologique

→ Conserver les milieux tourbeux (F6)

→ Améliorer ou restaurer les milieux tourbeux (F7)

0.1.5 Conserver et gérer les milieux ouverts marécageux (marais, mégaphorbiaies, végétation de ceinture...)

→ Améliorer la qualité écologique des milieux ouverts marécageux (F8)

0.1.6 Conserver et améliorer la qualité écologique des plans d'eau

→ Améliorer la qualité écologique des plans d'eau (F9)

0.1.7. Conserver et améliorer la qualité écologique du réseau hydraulique (fossé, canal, cours d'eau)

→ Améliorer la qualité écologique des berges et de la ripisylve du réseau hydraulique (F2)

→ Améliorer les pratiques de gestion des fossés et canaux (F2)

→ Gérer de façon adaptée les ouvrages hydrauliques (F1)

0.1.8. Conserver voire améliorer les continuités écologiques

→ Assurer la transparence piscicole et sédimentaire des ouvrages hydrauliques (F1)

→ Maintenir voire améliorer le linéaire de végétation des berges et des ripisylves (F2)

→ Maintenir voire développer le réseau bocager (F10)

0.1.9 Préserver voire améliorer la naturalité du site

→ Adapter les aménagements aux caractéristiques écologiques du site (F15 F16)

→ Rationnaliser les aménagements structurants et la création de nouveaux accès (F15 F16)

→ Adapter les pratiques culturelles aux enjeux du site (F11)

0.2 Conserver ou améliorer l'état de conservation des Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC)

0.2.1 Conserver et améliorer les capacités d'accueil des EIC

→ Améliorer les conditions stationnelles favorables aux EIC des habitats naturels (F12)

→ Conserver et restaurer les continuités entre les HEIC (F12)

0.2.2 Conserver les stations remarquables des EIC

→ Conserver strictement les zones de reproduction ou de gîtes identifiées (F13)

→ Conserver strictement les stations de plantes d'IC (F13)

→ Eradiquer les espèces invasives dans les stations d'EIC identifiées (F13)

0.2.3. Lutter contre les causes de mortalité directe des EIC

→ Limiter le risque de collision en mettant en transparence les ouvrages routiers dangereux (F12)

→ Diminuer la mortalité des EIC par piégeage (F12)

→ Limiter la destruction des EIC pendant les travaux (F12)

0.3 Evaluer l'état de conservation des HIC et EIC

0.3.1 Suivre l'évolution de l'état de conservation des HIC et EIC

→ Améliorer les connaissances sur l'état de conservation des HIC et EIC (F14)

→ Mettre en œuvre le programme pluriannuel de suivi (F14)

→ Proposer des mesures d'amélioration de l'état de conservation des EIC et HIC (F14)

0.4 Animer le site

0.4.1 Communiquer sur le dispositif Natura 2000 et les richesses écologiques du site

→ Informer la population locale et les visiteurs sur les enjeux du site (F15)

→ Valoriser les actions mises en place dans le cadre de Natura 2000 (F15)

0.4.2 Promouvoir et mettre en œuvre les actions de gestion du site

→ Développer les actions de gestions volontaires et contractuelles (F1 à F13)

→ Former les acteurs locaux sur la prise en compte de biodiversité du site dans leurs pratiques (F15)

→ S'assurer de la prise en compte des enjeux du site dans les documents, programmes et travaux (F15 F16)

→ Prendre en compte les autres enjeux de conservation du territoire dans la gestion du site (F15 F16)



Prairie de fauche en barthe haute
À Saubusse

Les 16 fiches actions (F) décrivent les actions et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre (contrats, charte, amélioration des connaissances...)

F1 = Restauration, entretien et gestion des ouvrages

F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique

F3 = Restauration, entretien et gestion des boisements d'IC

F4 = Conservation des boisements de forte naturalité

F5 = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non

F6 = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux

F7 = Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux

F8 = Restauration, entretien et gestion des milieux ouverts marécageux

F9 = Restauration, entretien et gestion des plans d'eau

F10 = Développement et entretien du réseau bocager

F11 = Amélioration des pratiques culturelles

F12 = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC

F13 = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC

F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site

F15 = Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site

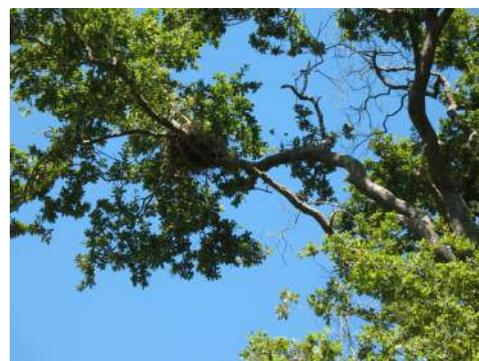
F16 = Accompagnement technique des projets du territoire à la prise en compte des enjeux du site

Enjeux de conservation de la ZPS

Espèces prioritaires du Docob	Priorité de conservation
A092 Aigle botté	1
A023 Bihoreau gris	
A031 Cigogne blanche	
A127 Grue cendrée	
A034 Spatule blanche	
A090 Aigle criard	2
A026 Aigrette garzette	
A094 Balbuzard pêcheur	
A072 Bondrée apivore	
A081 Busard des roseaux	
A151 Combattant varié	
A238 Pic mar	
A236 Pic noir	3
A075 Pygargue à queue blanche	
A080 Circaète Jean-le-Blanc	
A024 Crabier chevelu	
A399 Elanion blanc	
A098 Faucon émerillon	
A027 Grande aigrette	
A032 Ibis falcinelle	
A119 Marouette ponctuée	
A229 Martin-pêcheur d'Europe	
A073 Milan noir	
A294 Phragmite aquatique	
A338 Pie-grièche écorcheur	



Bihoreau gris et héronnière dans une ripisylve à Urt



Nid de Milan noir à Heugas



Spatule blanche à St Martin de Seignanx

Objectifs & Actions de la ZPS

ODD 1 : Conservation des zones d'alimentation de l'Avifaune

O.O.1 Gestion des niveaux d'eau

→ 1.1 Entretien des ouvrages hydrauliques

O.O.2 Préservation et amélioration des milieux aquatiques

→ 2.1 Aménagement d'ouvrages hydrauliques

→ 2.2 Création de petits plans d'eau

O.O.3 Maintien des milieux ouverts

→ 3.1 Gestion et restauration des milieux ouverts

ODD 2 Conservation des zones de reproduction

O.O.4 Assurer la pérennité des populations d'ardéidés et de cigognes

→ 4.1 Préservation et suivi des colonies d'ardéidés et de cigognes

O.O.5 Assurer la pérennité des populations de rapaces

→ 5.1 Préservation et suivi des aires de reproduction des rapaces

O.O.6 Prise en compte des autres espèces nicheuses

→ 6.1 Préservation de bois sénescents favorables aux pics

ODD 3 Maintien ou amélioration des continuités écologiques

O.O.7 Préservation des haies et boisements interstitiels

→ 7.1 Entretien et restauration des formations boisées assurant la transition entre les milieux, Création ou rétablissement de haies ou bosquets

O.O.8 Maintien des Mégaphorbiaies et marais

→ 8.1 Entretien des milieux et limitation des ligneux

ODD 4 Améliorer les conditions d'installation des espèces d'intérêt patrimonial

O.O.9 Mise en place d'aménagements spécifiques

→ 9.1 Implantation de nids artificiels

O.O.10 Limiter les causes de mortalité

→ 10.1 Mesures de protection sur les infrastructures

O.O.11 Mise en place d'aménagements assurant de bonnes conditions d'hivernage

→ 11.1 Humidification hivernale des zones d'alimentation

ODD 5 Assurer l'animation et développer la connaissance du site

O.O.12 Conduire l'animation du DocOb

→ 12.1 Mise en œuvre du Docob

O.O.13 Sensibiliser, informer et mettre en valeur le site

→ 13.1 Assurer la communication en faveur du site

O.O.14 Compléter la connaissance du site, Evaluer l'état de conservation des populations

→ 14.1 Suivi et évaluation de l'état de conservations des populations

→ 14.2 Evaluer le statut d'espèces patrimoniales peu connues sur le site



Loge de pic en période de reproduction à Josse

Réserve de chasse et de faune sauvage de Lesgau à S^t Martin de Seignanx



Nid de cigognes dans un chêne à Candresse



BARTHES DE L'ADOUR
SITES FR7200720 ET FR7210077

Résumé non technique

des DOCUMENTS d'OBJECTIFS

Le Comité de Pilotage

Organe de concertation et de suivi des sites Natura 2000, il a la responsabilité de la mise en œuvre du DOCOB. Composé des collectivités et des services de l'Etat concernés, des structures socio-professionnelles et des associations du territoire, il confie la mise en œuvre à une structure animatrice.

La structure animatrice

Suite à l'élaboration du DOCOB, une structure animatrice est désignée. Elle est chargée de communiquer sur les actions de gestion et sur le dispositif Natura 2000.

La structure animatrice propose les contrats agricoles et les contrats Natura 2000 aux ayants droits du site et les aide à monter les dossiers.

Elle communique sur les prescriptions de gestion de la charte du site et propose aux propriétaires de s'engager à les respecter.

La structure animatrice est également responsable de la mise à jour du DOCOB par des inventaires complémentaires et des actions de suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces ciblées, notamment sur les parcelles sous contrat.

Elle apporte une aide technique aux pétitionnaires pour l'application du régime d'évaluation d'incidences.

Enfin, elle participe à d'autres projets d'actions territoriales en lien avec le dispositif Natura 2000 et dans l'objectif de la préservation des habitats naturels (par exemple, le PLAN de Gestion des POissons Migrateurs). La structure animatrice rend compte des actions réalisées par la rédaction d'un bilan annuel et une présentation au Comité de Pilotage.

Contactez les structures animatrices...



Pays Adour Landes Océanes
37 rue des artisans 40230 Saint Geours de Marenne
Tel : 05 58 57 41 40
mail : lucie@pays-adour-landes-oceanes.com
FB adourlandesoceanes

Landes Nature
B.P.279 Cité Galliane 40005 Mont-de-Marsan cedex
Tel : 05 58 85 44 21 / 06 40 60 18 66
mail : marine.hediard@landes.chambagri.fr
FB LandesNature



CPIE Seignanx Adour
2028, route d'Arremont
40390 Saint-Martin-de-Seignanx
Tel : 05 59 56 16 20
mail : cpieseignanxadour@gmail.com

Fédération Départementale des Chasseurs des Landes
111, chemin de l'Herté B.P.10 40465 Pontonx-sur-L'Adour
Tel : 05 58 90 92 36
mail : contact@fdc40.fr
FB federationdeschasseurs.landes



... ou les services de l'Etat

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes
Service Nature et Forêt
351 bd St-Médard 40012 Mont de Marsan cedex
tél 05 58 51 30 00

DREAL Aquitaine - SPREB
Division milieux naturels et paysage
cité administrative - rue Jules Ferry - boîte 55 33090 Bordeaux cedex
tél 05 56 93 32 40
courriel : simon.schiano@developpement-durable.gouv.fr

Le portail Natura 2000
www.developpement-durable.gouv.fr
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche>

Retrouvez les barthes sur Internet :

barthesmidouzemarensin.n2000.fr